



Unauthorized Disclosure Prohibited

SUPPLEMENTARY BULLETIN - INTERIM ORDER RESPECTING CERTAIN REQUIREMENTS FOR CIVIL AVIATION DUE TO COVID-19

Air Operators and the designated screening authority must, on a random basis conduct verifications of proof of vaccination or proof of a valid COVID-19 molecular (i.e. PCR, RT-LAMP, NAAT) test result, or proof that the person meets one of the limited exceptions outlined in section 17.4 (2) of the *Interim Order*

Document verifications must not be collected at only a single site or at a single type of operation. Verifications must be conducted across operations within Canada to ensure the sample is representative of the traveling population.

The percentages of random verifications for air operators and the screening authority are as follows:

MINIMUM THRESHOLDS BY PERCENTAGE:

CATSA:

Pre-board screening:

- Performed by the delegated screening authority – at a rate of at least **8%, or on a continuously busy basis when passenger volume allows, of all eligible passengers.** Selection must be conducted at every applicable passenger screening checkpoint.

Divulgence non autorisée interdite

BULLETIN SUPPLÉMENTAIRE - ARRÊTÉ D'URGENCE CONCERNANT CERTAINES EXIGENCES POUR L'AVIATION CIVILE EN RAISON DE LA COVID-19

Les exploitants aériens et l'autorité de contrôle désignée doivent, sur une base aléatoire, effectuer des vérifications de la preuve de vaccination ou de la preuve d'un résultat valide de test moléculaire COVID-19 (c.-à-d. PCR, RT-LAMP, NAAT), ou de la preuve que la personne répond à l'une des exceptions limitées décrites à l'article 17.4 (2) de l'*Arrêté d'urgence*.

Les vérifications de documents ne doivent pas être recueillies à un seul site ou un seul type d'opération. Les vérifications doivent être effectuées sur l'ensemble des opérations à travers le Canada afin de s'assurer que l'échantillon est représentatif de l'ensemble des voyageurs.

Les pourcentages de vérifications aléatoires pour les exploitants aériens et l'autorité de contrôle sont les suivants :

LES SEUILS MINIMAUX EN POURCENTAGE :

ACSTA :

Contrôle pré embarquement :

- Effectuée par l'autorité de contrôle déléguée - à un taux d'au moins **8%, ou sur une base continue lorsque le volume de passagers le permet, de tous les passagers éligibles.** La sélection doit être effectuée à chaque point de contrôle des passagers applicable.

Unauthorized Disclosure Prohibited**Divulgence non autorisée interdite****AIR OPERATORS:****EXPLOITANTS AÉRIENS :**

Commercial/scheduled air service (screened operations):

Services aériens commerciaux/réguliers (opérations contrôlées) :

- Performed by the air operator – random selection rate of at least **8% of all eligible passengers**. Random selection can be conducted for every flight, a series of flights or by airport, as long as the 8% minimum threshold is achieved/maintained, in any given 24 hour period.

- Effectué par l'exploitant aérien - taux de sélection aléatoire d'au moins **8% de tous les passagers éligibles**. La sélection aléatoire peut être effectuée pour chaque vol, une série de vols ou par aéroport, pour autant que le seuil minimum de 8% soit atteint/maintenu, sur toute période de 24 heures.

All other applicable types of operations, except for those without the infrastructure to support/receive advance passenger attestation. (unscreened operations):

Tous les autres types d'opérations applicables, à l'exception de ceux qui ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire pour prendre en charge/recevoir une attestation préalable des passagers. (opérations non contrôlées) :

- Performed by the air operator – random selection rate of at least **15% of all eligible passengers**. Random selection can be conducted for every flight, a series of flights or by airport, as long as the 15% minimum threshold is achieved/maintained, in any given 24 hour period.

- Effectué par l'exploitant aérien - taux de sélection aléatoire d'au moins **15 % de tous les passagers éligibles**. La sélection aléatoire peut être effectuée pour chaque vol, une série de vols ou par aéroport, pour autant que le seuil minimum de 15 % soit atteint/ maintenu, sur une période de 24 heures donnée.

Operators without the infrastructure to support/receive advanced passenger attestation (unscreened operations):

Exploitants ne disposant pas de l'infrastructure nécessaire pour prendre en charge/recevoir une attestation avancée de passagers (opérations non contrôlées) :

- Performed by the air operator at a rate of 100%, for every flight.

- Effectué par l'exploitant aérien à un taux de 100%, pour chaque vol.

Jean-Robert Deschamps
Executive Director, Aviation Security Operations / Directeur exécutif, Sûreté aérienne, opérations
Transport Canada / Transports Canada